



## Taux de cotisation 2014

Cher(e) adhérent(e)

Ci joint le taux de cotisation syndicale validé par le Bureau National SNNA-FO pour l'année 2014 qui, afin de répartir l'effort entre tous, est fonction du salaire mensuel.

<b>Revenus mensuels</b>	<b>Cotisation 2014</b>
Elèves & stagiaires	65 €
Inférieurs à 1 500 €	85 €
Entre 1 501 et 2 300 €	95 €
Entre 2 301 et 3 100 €	145 €
Entre 3 101 et 3 900 €	165 €
Entre 3 901 et 4 700 €	185 €
Entre 4 701 et 5 500 €	210 €
Entre 5 501 et 6 300 €	235 €
Entre 6 301 et 7 100 €	255 €
Entre 7 101 et 8 000 €	265 €
Supérieur à 8 000 €	285 €
Retraités	70 €

Le montant de la cotisation est déductible des impôts à concurrence de 66%.

(Une cotisation annuelle de 165 € procure une réduction d'impôts de 109 €, le coût net est donc de 56 € pour l'agent).

Deux possibilités pour régler ta cotisation :

- par chèque à l'ordre de SNNA-FO à l'adresse suivante :  
Trésorerie Nationale SNNA-FO DSAC/SO B.P. 70116 - 33704 MERIGNAC CEDEX.
- par prélèvement en **2** fois : imprimé fourni par la permanence.

Pour tout renseignement complémentaire contacter la permanence nationale au 05.57.92.84.86 ou [fosnna.national@aviation-civile.gouv.fr](mailto:fosnna.national@aviation-civile.gouv.fr),

Le Trésorier National  
Patrick HERBIN

Le Secrétaire Général  
Thierry MOROT

